



Ouvert 364j par an, légal ?

Par **Browsar**, le 07/12/2012 à 01:21

Bonjour.

Je travaille actuellement dans un petit supermarché (enseigne connu et qui se trouve partout) sur Paris. Le magasin est franchisé.

Ce qui est dérangent c'est que ce magasin est ouvert TOUS les jours de la semaine et TOUS les jours de l'année y compris les jours fériés (hormis le 1er mai) et ce de 9h du matin à 21h du soir sans interruption du lundi au dimanche.

En tant qu'employé j'ai l'impression d'être prit pour un esclave face aux horaires du magasin.

Donc est-ce légal qu'un supermarché puisse ouvrir tous les jours de l'année (hors 1er mai) sans interruption ?

Par **miyako**, le 07/12/2012 à 01:34

Bonsoir,

Seuls les gérants peuvent travailler dans ces conditions .

Pour les employés ,il y a des règles ,selon votre convention collective,réclamez là à votre employeur,qui doit vous la montrer,si non contacter un syndicat professionnel à la bourse du travail de votre département. l'inspection du travail

peut également vous renseigner

amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le 07/12/2012 à 10:38

Bonjour,

Si le repos hebdomadaire est respecté, le fait que le magasin alimentaire soit ouvert tous les jours n'est pas forcément illegal suivant le quartier dans lequel il se trouve éventuellement en zone touristique, et les autorisations préfectorales...

Je vous propose [ce dossier](#)...